



FEDERATION CNT PTT

Fédération des Activités Postales, du Courrier et des Télécommunications

Adresse postale : Bourse du travail, Espace MANDELA

82, Boulevard du général Leclerc 95100 ARGENTEUIL.

E-mail : fede.ptt@cnt-f.org

Tel : 06 52 93 90 88

<http://www.cnt-f.org/fedeptt/>

le 29 avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE :

LA COUR DE CASSATION VALIDE

L'IMPLANTATION DE LA CNT CHEZ ADREXO.

Depuis plus d'une année la société Adrexo n'a eu de cesse de s'opposer sur le terrain juridique à la création d'une section syndicale CNT PTT au sein des établissements d'Yzeure-Moulins, Guéret et Montluçon. Cet acharnement a conduit cette entreprise à **aller jusque la Cour de Cassation** pour contester le jugement rendu par le tribunal d'instance de Moulins, en date du 27 juin 2014, **jugement favorable à la Fédération CNT PTT et légitimant la déclaration de notre section syndicale.**

Par décision en audience publique du 15 avril 2015 la Cour de Cassation a **rejeté le pourvoi de la société Adrexo**, attendu que « le moyen de cassation de l'entreprise n'était pas de nature à entraîner la cassation ». Nous notons cependant que cette justice de classe nous pénalise en refusant le bénéfice de l'article 700 qui aurait permis de rembourser nos fais d'avocat, obligatoire, de 2300,00 euros.

Cette décision est un encouragement pour notre Fédération à renforcer son activité sur le terrain pour élargir sa présence au sein de la société Adrexo qui a montré par son combat juridique la crainte que lui inspire la présence d'un syndicat CNT autogéré, totalement indépendant du patron, et uniquement préoccupé de la défense des intérêts des salariés/ées dans un secteur où les conditions de travail sont particulièrement difficiles et la surexploitation au quotidien une réalité.

A Adrexo comme ailleurs c'est par le développement d'un outil syndical autonome que nous parviendrons à organiser la résistance, à passer à l'offensive.

Secrétariat Fédéral.

Pour tout contact Presse : 06 52 93 90 88.